

COMMUNE D'ARLANC
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2017

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES LE
MERCREDI 25 JANVIER 2017 A 20 H 00 EN MAIRIE
D'ARLANC**

Date de la Convocation : 18 Janvier 2017

Conseillers en exercice : 17

Conseillers présents : Mrs SAVINEL, Maire, BRAVARD, CHAUTARD, CHAMPEAUX, CHRISTOPHE, CLADIERE, COMPTE Didier, DELAYRE, VEYRIERE, Mmes BARD, DEMATHIEU, FAVIER, SOULIER.

Conseillers absents excusés : Mr CRONIE, Mmes CARUSO, PAUL, PUCHE.

Secrétaire de séance : Mr CHAUTARD Gérald.

Président de séance : Mr SAVINEL Jean.

Les membres du Conseil ont sur proposition de Monsieur le Maire adopté à l'unanimité le compte rendu de la séance du Mercredi 28 décembre 2016, puis sont passés à l'étude de l'ordre du jour.

**I - CREATION DE POSTES D'AGENTS AFFECTES AU JARDIN POUR
LA TERRE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Décide, afin de pouvoir assurer l'accueil et l'entretien du Jardin pour la Terre :

- La création d'un poste d'agent d'accueil et d'entretien du 1^{er} mai au 30 novembre 2017 à temps partiel, contrat de 20 heures hebdomadaires sur 7 mois, rémunération au SMIC horaire.
- La création d'un poste d'agent d'animation du 15 avril au 15 octobre 2017 à temps partiel, contrat de 20 heures hebdomadaires sur 6 mois, rémunération au SMIC horaire.
- La création d'un poste d'agent technique du 1^{er} février 2017 au 31 janvier 2018 à temps partiel, contrat de 30 heures hebdomadaires sur 12 mois, rémunération au SMIC horaire.
- La création d'un poste d'agent d'animation du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018, à temps partiel, contrat de 24 heures hebdomadaires sur 12 mois, rémunération au SMIC horaire.
- La création d'un poste d'agent technique du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2018 à temps partiel, contrat de 30 heures hebdomadaires sur 12 mois, rémunération au SMIC horaire.

COMMUNE D'ARLANC

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2017

- La création de deux postes d'agents techniques du 1^{er} mars au 31 août 2017 à temps partiel, contrat de 20 heures hebdomadaires sur 6 mois, rémunération au SMIC horaire.

Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités utiles.

II - CREATION DES POSTES D'AGENTS AFFECTES A LA PISCINE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Décide, afin de pouvoir assurer la sécurité de la baignade sur la base aqua – récréative :

- La création d'un poste de surveillant de baignade du 1^{er} juillet au 11 août 2017 à temps complet (cadre d'emploi : éducateur territorial des activités physiques et sportives-ETAPS / Grade : éducateur des APS, échelon 3, indice brut 379, indice majoré 349), agent titulaire du BNSSA.
- La création d'un poste de surveillant de baignade du 1^{er} août au 19 septembre 2017 à temps complet (cadre d'emploi : éducateur territorial des activités physiques et sportives-ETAPS / Grade : éducateur des APS, échelon 3, indice brut 379, indice majoré 349), agent titulaire du BNSSA.
- La création d'un poste d'agent d'accueil et d'entretien du 1^{er} juin au 30 novembre 2017 à temps partiel, contrat de 20 heures hebdomadaires sur 6 mois, rémunération au SMIC horaire.

Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités utiles.

III - CREATION DE POSTES D'AGENTS D'ACCUEIL ET D'ENTRETIEN AU CAMPING MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Décide, afin de pouvoir assurer l'accueil et l'entretien du camping municipal :

- La création d'un poste d'agent d'accueil et d'entretien du camping municipal du 1^{er} mai au 30 novembre à temps partiel, contrat de 20 heures hebdomadaires sur 7 mois, rémunération au SMIC horaire.
- La création d'un poste d'agent d'accueil et d'entretien du camping municipal du 1^{er} mai au 31 octobre à temps partiel, contrat de 20 heures hebdomadaires sur 6 mois, rémunération au SMIC horaire.
- La création d'un poste d'agent d'accueil et d'entretien du camping municipal du 1^{er} juin au 31 août 2017 à temps complet, contrat de 35 heures hebdomadaires sur 3 mois, rémunération au SMIC horaire.

COMMUNE D'ARLANC
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2017

- La création d'un poste d'agent d'accueil et d'entretien du camping municipal du 14 mars 2017 au 13 mars 2018 à temps partiel, contrat de 20 heures hebdomadaires sur 12 mois, rémunération au SMIC horaire.

Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités utiles.

**IV - REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE –
DEMANDE D'INSCRIPTION AU PROGRAMME 2017**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en vue d'une insertion au Programme 2017 – amendes de police – il a demandé au maître d'œuvre M. Robert PERRUFEL de faire l'étude des travaux d'opération de sécurité. Il soumet ensuite le projet à l'assemblée et lui demande de donner son avis

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Et considérant qu'il est indispensable que ces travaux se réalisent rapidement,

Accepte le projet établi par le maître d'œuvre M. Robert PERRUFFEL, Barbat, 63890, Le Monestier, pour un montant de 23 475 € H.T (28 170 € T.T.C).

Sollicite une inscription au programme 2017 – répartition des amendes de police – subventionné par le Conseil Départemental au taux de 30 % du montant H.T des travaux (plafonnée à 7 500 €).

**V - PARTICIPATION DE LA COMMUNE D'ARLANC AU
FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PUBLIQUE D'AMBERT – ANNEE
2016/2017**

Monsieur le Maire rappelle que l'adoption de l'article 23 de la loi n°83-663 du 22 juillet 1986 modifiée, a fixé le principe général d'une répartition intercommunale des charges des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes.

La commune d'Ambert, en application de la législation en vigueur vient de saisir notre commune, afin qu'elle participe aux frais de fonctionnement de ses écoles, pour un montant de 2 756,19 € pour trois enfants.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Prend acte et charge Monsieur le Maire de régler la somme de 2 756,19 € à la commune d'Ambert.